REÇU EN PREFECTURE
le 25/07/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20250725-DM25115_CP-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. SC/PA/LC/EP/MB
Marché N° : 25004

DÉCISION DU MAIRE

N° 25/115

Entretien et modernisation des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore pour la ville de Montgeron

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2124-1,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°6 par lequel Madame le Maire a délégation pour *« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*,

Vu l'arrêté n°25/0586 portant délégation générale de fonctions et de signature à Madame Françoise NICOLAS,

Considérant la nécessité de passer un contrat pour l'entretien et modernisation des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore pour la ville de Montgeron,

Considérant que la mise en concurrence a été réalisée selon les dispositions de l'article R2131-16 1° du Code de la commande publique, via la publication d'un avis de marché sur le profil d'acheteur, dans le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP),

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 23 juin 2025 à 15h00, il a été constaté la réception d'un (1) plis,

Considérant qu'après ouverture et analyse des offres, l'offre du candidat **SATELEC** a été jugée comme étant économiquement avantageuse, au regard des critères de jugement des offres,

Le Maire décide

Article 1 De signer avec le candidat **SATELEC** sise 24 avenue du général de Gaulle – 91170 VIRY-CHÂTILLON, siret n° 971 201 546 00043, un contrat d'entretien et modernisation des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore pour la ville de Montgeron.

Article 2 Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur, faisant foi). Il est conclu pour une durée initiale de un (1) an et reconductible trois (3) fois, à sa date anniversaire par reconduction expresse. Sa durée maximale ne pourra excéder quatre (4) ans.

Article 3 Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget de la commune et composé de deux partie, P1 entretien préventif et P2 maintenance curative, pour un montant global maximum annuel de 1 500 000 € HT soit 1 800 000 € TTC, comprenant un montant global forfaitaire annuel de 83 278,90 € HT soit 99 934,68 € TTC.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/07/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20250725-DM25115_CP-

Article 4 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la Commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 5 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 25 JUIL. 2025

Pour le Maire et par délégation

Françoise NICOLAS
Adjoint au Maire

MAIRIE DE MONTGERON ESSONNE